

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°18 – 2017

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Reprise des actions de Télé-Dôle

Responsable : Chantal Landeiro

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte / Enjeux

La réorganisation de la gouvernance de Télé-Dôle SA a été opérée en 2016. Les collectivités du district ont adopté le dispositif destiné à maintenir dans des conditions rationnelles cet équipement auquel nos habitants sont attachés depuis de nombreuses décennies. Le but recherché derrière cette opération vise à mettre en place de meilleures conditions de gestion de cet équipement à court, moyen et long terme. C'est ainsi que l'exploitation des remontées mécaniques de la Dôle a été confiée au travers d'un contrat de location à la Société de gestion de la station des Rousses (Sogestar) qui a mis en place une succursale de droit suisse pour cette opération. Un loyer annuel est versé à Télé-Dôle. Ce dernier est progressif et devrait atteindre un niveau de CHF 500'000.- annuel dès la saison 2018-2019 lorsque les investissements structurants seront réalisés. Les partenaires français vont investir une dizaine de millions d'euros pour notamment réaliser un télésiège reliant les Dappes au sommet des Tuffes permettant ainsi de mieux répartir les flux au sein du domaine transfrontalier. Le propriétaire des installations (Télé-Dôle SA) doit également assurer l'aménagement des pistes (effectué en 2016) et réaliser un parking et un bâtiment d'accueil. Un projet Interreg sera finalisé d'ici à fin 2017 pour notamment mobiliser des fonds tiers.

Télé-Dôle a renouvelé son Conseil d'administration et a révisé ses statuts pour se recentrer dans une mission de société d'équipement touristique. Pour faciliter les différentes décisions à prendre et être plus efficace dans la mobilisation de fonds tiers, il a été proposé que les 48 collectivités publiques actionnaires de Télé-Dôle SA procèdent au transfert de leurs actions au Conseil régional. Le but visé est que la société anonyme puisse s'appuyer sur un actionnaire public majoritaire qui permet d'être plus efficace dans les nombreuses tractations à entreprendre et/ou finaliser.

Le résultat de cette opération a permis à 44 collectivités ou assimilées de transférer effectivement leurs actions au Conseil régional ce qui permet à ce dernier de contrôler 86% des actions de la SA. Quatre communes conservent leurs actions.

- actions possédées par des privés	5.8%	839
- actions en mains du Conseil régional (cédées par 44 collectivités)	86.1%	12'529
- actions en mains des communes (Bassins, Commugny, Crans-près- Céligny, Vich)	8.1%	1'185
total des actions	100.0%	14'553

2. Incidences du transfert des actions

La reprise des actions par la région entraîne également la reprise du cautionnement des prêts LDER. L'échéance de remboursement du prêt est 2030. Le tableau ci-dessous fait apparaître le

cautionnement des différentes collectivités. Pour le Conseil régional, le montant cautionné est de CHF 2'376'470. Ce montant apparaît dans le pied du bilan 2016 (Cf préavis n°14-2017).

Le CoDir considère que la probabilité de survenance de défaut de probité ou de risque de faillite est faible et le loyer qui est attendu par Télé-Dôle dès la saison 2018-2019 devrait permettre à la société d'être en capacité d'honorer régulièrement ses remboursements.

Actions en mains publiques et cautionnement des prêts LDER

LDER 417 télésiège 3'000'000 CHF		
LDER 423 Berthet 139'000 CHF		<u>solde de caution au 31.12.2016</u>
Conseil régional	12'529	CHF 2'376'470
Bassins	186	CHF 38'060
Commugny	403	CHF 100'298
Crans-près-Céligny	510	CHF 80'593
Vich	86	CHF 29'579
	<hr/> 13'714	<hr/> CHF 2'625'000

3. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°18-2017 relatif à la reprise des actions de Télé-Dôle Sa

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter de reprendre les actions de Télé-Dôle SA cédées par les communes

d'assumer le cautionnement du prêt LDER qui est de CHF 2'376'470 au 31.12.2016

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger